



N° de résolution  
ou annotation



# CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2024, À 19 h  
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

Le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge siège en séance ordinaire ce 14 août 2024. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames la conseillères, LISE A. ROMAIN, monsieur les conseillers GAÉTAN GRAVELINE, DAVE HÉRAULT et PHILIPPE OUELLET

Absente mesdames les conseillères Debbie Laporte et Nathalie Denault

Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame NAOMIE RIVET.

1. **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 3 juillet 2024
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 5.1. Partage de la croissance TVQ
6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Réparation du camion autopompe du service incendie
7. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1 Abroger la résolution 2024-06-077
  - 7.2 Réparation de trottoir
8. **HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 8.1 Réparation de la pompe de pompage à la station Sauriol
  - 8.2 Achat de 2 pompes pour la station pompage Sauriol
9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
11. **LOISIRS ET CULTURE**
12. **FINANCES**
  - 12.1 Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs de juillet 2024
13. **DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**
14. **INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL**
15. **INFORMATION MRC DE PONTIAC**
16. **CORRESPONDANCE**
17. **SUIVI DE DOSSIERS**
18. **VARIA**
19. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
20. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

<b>NAOMIE RIVET</b>			
<i>Directrice générale Greffière-trésorière</i>			

ADOPTÉE

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

#### 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2024

2024-08-098

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par Gaétan Graveline  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024 ; tel que présenté.

ADOPTÉE

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1 PARTAGE DE LA CROISSANCE TVQ

2024-08-099

**ATTENDU QUE** Le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signait avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.*

Dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres. Cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, qui passera de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028.



N° de résolution  
ou annotation

**ORDRE DU JOUR**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**6.1 RÉPARATION DU CAMION AUTOPOMPE DU SERVICE INCENDIE**

---

**2024-08-100**

Il est proposé par Philippe Ouellet  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge accepte de procéder à la réparation du camion autopompe montant au de 13 015.20\$ d'atelier mécanique RM Inc. (devis712)

ADOPTÉE

---

**7. TRAVAUX PUBLICS**

---

**7.1 ABROGER LA RÉOLUTION 2024-06-077**

---

**2024-08-101**

**ATTENDU QUE** l'entrepreneur Côte vert s.e.n.c , (GREENHILL) détient plus de licence RBQ .

Il est proposé par Lise A. Romain  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la résolution 2024-06-077 soit abrogée et que la municipalité retourne en appel d'offres sur invitation pour les travaux de trottoir.

ADOPTÉE

**7.2 RÉPARATIONS DE TROTTOIR**

---

**2024-08-102**

**ATTENDU QUE** la Municipalité du village de Fort-Coulonge est allée en appel d'offres sur invitation pour la réparation de trottoirs

**ATTENDU QUE** la Municipalité a invité trois (3) entreprises à soumissionner;

Il est proposé par Dave Hérault  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge octroie le contrat pour les travaux de réparation de trottoir municipaux à l'entreprise Blue Heron Landscaping soumissionnaire conforme au devis d'appel d'offres soit au montant de 10 307.43\$ plus taxes.

ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**QUE**

les membres du conseil du Village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 281 869.93\$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	45 889.98	\$
Opérations courantes payées	166 700.53	\$
Immobilisations payées		\$
Opérations courantes à payer	69 279.42	\$
<b>Total</b>	<b>281 869.93</b>	<b>\$</b>

ADOPTÉE

### CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec  
Ce 14e jour du mois d'août 2024.

NAOMIE RIVET,  
Directrice générale/Greffière-Trésorière

---

#### 13. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

---

---

#### 14. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

---

---

#### 15. INFORMATION MRC DE PONTIAC

---

---

#### 16. CORRESPONDANCE

---

---

#### 17. SUIVI DE DOSSIERS

---

---

#### 18. VARIA

---

---

#### 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Des questions sont adressées au conseil relativement à divers sujets concernant la Municipalité du Village de Fort-Coulonge. Après avoir répondu aux questions, madame la maire met fin à la période de questions.